

Agissons aujourd'hui pour l'Europe de demain

**Programme «L'Europe pour les citoyens»
2007-2013**



Commission européenne

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2010

ISBN 978-92-79-15085-2

doi 10.2775/473

© Union européenne, 2010

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

IMPRIME SUR PAPIER RECYCLE SANS CHLORE

Programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

Cet INFOKIT offre une vue d'ensemble du programme «L'Europe pour les citoyens» et de chacune de ses actions à l'aide d'exemples concrets de projets qu'il a financés.



Table des matières

Présentation	4
Action 1: Des citoyens actifs pour l'Europe	6
Action 2: Une société civile active en Europe	18
Action 3: Tous ensemble pour l'Europe	23
Action 4: Une mémoire européenne active	25
Soumission des demandes et procédure de sélection	28



Présentation

Une Union de citoyens

La force de l'Union européenne réside dans la diversité et le potentiel de ses quelque 500 millions d'habitants. Le programme «L'Europe pour les citoyens» contribue à favoriser la compréhension entre l'Union et ses citoyens, vise à mieux faire prendre conscience de ce que cela signifie d'être européen et aide à développer un sentiment d'identité européenne.

Objectifs du programme

Le programme vise à :

- encourager les citoyens à s'impliquer activement dans le processus d'intégration européenne;
- permettre aux citoyens de développer un sentiment d'identité européenne;
- améliorer la compréhension mutuelle entre les citoyens européens.

Principales caractéristiques du programme:

- Il encourage les citoyens à participer à des échanges et des activités au-delà de leurs frontières nationales.
- Il favorise le débat et la réflexion sur les valeurs fondamentales de l'UE.
- Il stimule la mise en réseau.
- Il renforce la capacité des ONG et des organismes de recherche à contribuer à l'élaboration des politiques de l'UE.

Les résultats du programme fourniront des enseignements pour élaborer des politiques sur la citoyenneté active en Europe.

Priorités du programme

- La citoyenneté européenne active.
- L'avenir de l'Union européenne et ses valeurs fondamentales.
- Le dialogue interculturel.
- Le bien-être des personnes en Europe: l'emploi, la cohésion sociale et le développement durable.
- L'impact des politiques communautaires dans les sociétés.

Outre ces priorités clés, le programme définit un certain nombre de priorités annuelles à plus court terme pour s'adapter aux évolutions du contexte. Pour tout complément d'information à ce sujet, veuillez consulter le site consacré à la citoyenneté à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/citizenship/programme-priorities/doc16_fr.htm

Quatre actions

L'action 1, «Des citoyens actifs pour l'Europe», vise à rassembler des citoyens issus de différentes parties de l'Europe dans le but de promouvoir la compréhension mutuelle, un sentiment d'appartenance à l'Union européenne et l'émergence d'une identité européenne. Elle se concentre sur le jumelage de villes, les projets citoyens et des mesures de soutien.

L'action 2, «Une société civile active en Europe», a pour but d'aider la société civile européenne à jouer un rôle plus actif sur la scène européenne en soutenant les ONG, les syndicats, les groupes de réflexion, les

associations ainsi que d'autres organismes non gouvernementaux.

Dans le cadre de l'action 3, «Tous ensemble pour l'Europe», la Commission européenne a pour objectif de promouvoir le concept de citoyenneté européenne grâce à des événements à haute visibilité destinés à encourager les citoyens à s'identifier au projet européen, en leur faisant prendre conscience qu'il est possible de partager des valeurs au-delà des frontières nationales. La Commission réalisera également des études, des enquêtes et des sondages d'opinion pour mieux comprendre le concept de citoyenneté européenne active.

L'action 4, «Une mémoire européenne active», vise à ce que les souvenirs douloureux du nazisme et du stalinisme ne tombent pas dans l'oubli et que des enseignements soient tirés sur la valeur de la paix, de la stabilité et de la démocratie, que nous tenons pour acquise dans l'Europe d'aujourd'hui.

Pays participants (Situation au 1.1.2011)

- 27 États membres
- Croatie (depuis 2007)
- Ancienne République yougoslave de Macédoine (depuis 2009)
- Albanie (depuis 2009)

➔ **Information susceptible d'être modifiée. Veuillez consulter régulièrement le site consacré à la citoyenneté¹**

Candidats éligibles

- ONG et organisations de la société civile
- Autorités locales
- Groupes de réflexion
- Syndicats
- Fédérations
- Établissements d'enseignement
- Réseaux et organisations actifs dans le bénévolat
- Organisations sportives
- Municipalités et comités de jumelage des villes (spécifiques à l'action 1)
- Associations de survivants, associations de familles de victimes, mémoriaux et musées (spécifiques à l'action 4)

Budget 2007-2013

215 millions d'euros

Qui met en œuvre le programme «L'Europe pour les citoyens»

- La Commission européenne est responsable de la gestion du programme.
- L'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» est chargée de la mise en œuvre du programme.
- Les États membres et les autres pays participants jouent un rôle consultatif par l'intermédiaire du comité du programme.
- Les points de contact «L'Europe pour les citoyens»² sont chargés d'assurer la diffusion ciblée des informations relatives au programme sur le terrain.

² Liste des points de contact disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/citizenship/how-to-participate/doc714_en.htm

¹ http://ec.europa.eu/citizenship/focus/focus14_fr.htm

Action 1: Des citoyens actifs pour l'Europe



Cette action vise à réunir des citoyens de différentes régions d'Europe afin de promouvoir la compréhension mutuelle, le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et l'émergence d'une identité européenne en complément de l'identité locale et régionale. Elle favorise de plusieurs manières les rencontres, les échanges et les débats entre citoyens européens originaires de pays différents.

L'action 1 finance et soutient plusieurs types d'activités: les rencontres de citoyens liées au jumelage de villes et les projets citoyens. Des mesures de soutien ont pour objectif d'aider les organisations à mettre au point des activités de grande qualité.

Jumelage de villes

Le jumelage joue depuis longtemps un rôle important dans le développement d'une citoyenneté européenne active et d'un sentiment d'identité commune. L'un des principaux avantages du jumelage est qu'il concerne directement un grand nombre de citoyens, illustrant ainsi les bénéfices de l'intégration européenne au niveau local et aidant les citoyens des différents États membres à tisser des liens et à développer un sentiment d'identité européenne commune.

Rencontres de citoyens liées au jumelage de villes

Les rencontres de citoyens constituent une méthode classique dans les activités de jumelage de villes. La Commission européenne soutient la rencontre d'un large éventail de citoyens et groupes de citoyens des villes jumelées, pour lesquelles le jumelage constitue un moyen de développer des rapports à la fois forts, informels et personnels entre les citoyens.

Ces rencontres doivent se caractériser par une participation active dans la vie locale, notamment en impliquant la communauté locale dans la préparation et la mise en



œuvre du projet, en donnant aux citoyens un rôle actif grâce à des présentations, des ateliers, des représentations culturelles communes, etc. et en veillant à ce que toutes les villes impliquées consentent un effort commun pour les rencontres.

Durée du projet:

maximum 21 jours par rencontre

Octroi de subventions:

la subvention maximale octroyée s'élève à 25 000 euros par projet. Un maximum de 40 000 euros par projet peut être accordé si au moins dix villes participent au projet. La subvention minimale s'élève à 5 000 euros.

Entité responsable:

cette action est gérée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», unité P7 Citoyenneté.



ASTUCES

Comment présenter un bon projet?

Tout d'abord, assurez-vous que votre dossier de candidature est clair et bien structuré. Présentez une documentation claire et complète, ainsi qu'un programme détaillé de la rencontre que vous préparez. Voici quelques conseils qui vous permettront de mettre toutes les chances de votre côté:

- Veillez à lire la totalité du guide du programme avant de constituer votre dossier.
- Accordez une attention particulière aux thèmes prioritaires et aux priorités annuelles du programme «L'Europe pour les citoyens», ainsi qu'aux éléments associés au concept de jumelage.
- Préparez une présentation claire et détaillée du programme prévu pour la rencontre.
- Expliquez quelles activités seront organisées, quel sera le rôle des participants et quels enseignements en seront tirés.
- Assurez-vous que le programme prévoit de donner un rôle actif aux participants.
- Expliquez comment la communauté locale sera associée à la rencontre (au cours de la préparation, de la rencontre proprement dite et du suivi éventuel).
- Expliquez quels seront les outils de promotion utilisés et la visibilité associée à la rencontre.

Exemple

Reichelsheim

Le futur de l'Union européenne – Conséquences et perspectives de l'élargissement vues par les partenaires des jumelages franco-allemands, allemand-polonais et allemand-hongrois (The Future of the European Union – Consequences and Perspectives of Enlargement in View of German-French, German-Polish and German-Hungarian Town Twinning Partnerships).

- **Objectif:** organiser une rencontre pour préparer l'élargissement du jumelage de villes en incluant deux nouvelles villes.
- **Activités:** une bonne combinaison d'ateliers, d'interventions, d'événements artistiques, d'activités destinées aux écoliers et d'une série de débats sur des thèmes

concernant les questions européennes en rapport avec le contexte local. D'autres activités ont été organisées pour les écoliers, notamment l'apprentissage de l'hymne européen, le flocage de t-shirts et la préparation d'un repas national typique.

- **Participants:** 280 personnes, dont des fonctionnaires municipaux de la ville hôte et des villes invitées, des écoliers et des enseignants, ainsi que des personnes issues de milieux sociaux et économiques défavorisés.
- **Résultats:** un niveau élevé de connaissances acquises sur les thèmes abordés par les participants et la rencontre a jeté les bases pour l'extension des relations bilatérales de jumelage à deux nouvelles villes.



Réseaux de villes jumelées

La mise en réseau des municipalités jumelées constitue une innovation majeure du programme 2007-2013. Les villes coopèrent avec leurs partenaires de jumelage ainsi qu'avec les partenaires de ceux-ci. Ces types de réseaux permettent d'explorer des thèmes ou des sujets particuliers, de partager des ressources ou des centres d'intérêt, de gagner de l'influence et de relever des défis communs. Le soutien apporté à la mise en réseau les aidera à tirer pleinement parti de cette synergie.

Durée du projet:

la durée maximale du projet est de 24 mois et la durée maximale de chaque manifestation est de 21 jours.

Octroi de subventions:

les subventions oscillent entre 10 000 et 150 000 euros. La subvention est calculée sur la base de forfaits.

Entité responsable:

cette action est gérée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», unité P7 Citoyenneté.





Comment présenter un bon projet?

Tout d'abord, assurez-vous que votre dossier de candidature est clair et bien structuré. Présentez une documentation claire et complète, ainsi qu'un programme détaillé de la rencontre que vous préparez. Voici quelques conseils qui vous permettront de mettre toutes les chances de votre côté:

- Préparez une présentation claire et détaillée du programme de conférences et d'ateliers.
- Expliquez l'impact des manifestations sur la coopération future entre les villes concernées.
- Recourez à diverses méthodes de mise en œuvre du programme (conférences, débats, discussions et ateliers).
- Mettez l'accent sur la valeur informative et éducative du contenu du programme.
- Discutez des politiques européennes et de leur exécution à l'échelon local, ainsi que de la construction et de l'avenir de l'Union européenne.
- Préparez une action qui stimule les débats et les échanges d'expériences entre les villes participantes.
- Invitez des experts locaux (en tant qu'orateurs ou participants) spécialisés dans les domaines thématiques choisis pour votre événement.



Exemple

Dimos Amaroussion

Forum des citoyens de l'Union européenne et des agents municipaux: lutte pour des villes de qualité, lutte pour une vie quotidienne meilleure (EU Citizens and Municipal Officers Forum: Fighting for Q-cities, fighting for a better daily life)

- **Activités:** une conférence thématique et quatre ateliers parallèles consacrés au partage des meilleures pratiques, avec une couverture géographique étendue. Le principal objectif de la rencontre et des activités s'articulait autour de trois axes: Premièrement, impliquer toutes les parties intéressées dans un processus européen de renforcement de la qualité; deuxièmement, institutionnaliser, consolider et étendre le réseau de ville européennes pour la qualité, connu sous le nom de «Q-cities Network» pour le partage systématique des connaissances et de l'expertise; et enfin, signer un «serment européen pour la qualité» sous la houlette du réseau, afin de garantir la «culture de la qualité» dans les

services municipaux et créer de nouvelles conventions de jumelage entre ses membres.

- **Participants:** représentants politiques d'autorités locales et de municipalités, institutions, ONG, experts, professionnels, universitaires et citoyens
- **Suivi/continuité:** le réseau pour la qualité de ce projet organise des conférences depuis trois ans. Ils ont créé un réseau de partenaires, signé des statuts et étendu leur réseau à d'autres pays et municipalités.
- **Résultats:** création de nouveaux jumelages avec les villes intéressées, création du premier réseau de villes européennes pour la qualité regroupant les villes jumelées, signature du serment de l'UE sur la qualité et l'engagement des membres à conjuguer tous leurs efforts en vue d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens et une citoyenneté européenne active pour leurs autorités municipales. Un DVD sur le forum a été produit, comprenant une présentation des «Q-cities», de la conférence et ses conclusions.

Projets citoyens

L'action 1 soutient l'élaboration d'un nouvel ensemble de projets citoyens visant à améliorer la participation des citoyens dans le processus de l'Union européenne, au moyen d'activités novatrices. Les actions peuvent inclure la mise en place de groupes et jurys de citoyens permettant aux Européens d'exprimer leurs points de vue sur diverses questions liées à l'Europe.

Les projets citoyens doivent employer des méthodes novatrices pour rassembler des citoyens de tous horizons qui collaboreront sur des questions européennes ou en débattront au niveau local ou européen (notamment la migration, la sécurité, l'emploi, l'environnement ou le multiculturalisme).

Cette mesure originale a été mise à l'essai au moyen d'une série de projets pilotes³

qui ont été lancés dans le cadre d'un appel à propositions en avril 2006 et qui se sont poursuivis jusqu'à l'été 2007. La sélection de projets se concentre sur les méthodes expérimentales et innovantes permettant d'améliorer la participation des citoyens.

Durée du projet:
maximum 12 mois

Octroi de subventions:
le montant des subventions sera calculé sur la base d'un budget prévisionnel équilibré et détaillé, exprimé en euros. La part des fonds octroyés ne peut pas dépasser 60 % du total des coûts éligibles du projet. Les subventions oscillent entre 100 000 et 250 000 euros.

Entité responsable:
cette action est gérée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», unité P7 Citoyenneté.

³ http://ec.europa.eu/citizenship/pilot-projects/doc379_en.htm



ASTUCES

Comment présenter un bon projet?

Les candidats trouveront ci-après quelques conseils afin d'améliorer la qualité du contenu de leur proposition de projet. Le projet étant évalué sur la base des informations fournies dans la demande, il est très important que les candidats présentent une documentation claire et complète, ainsi qu'un programme de la rencontre détaillé, bien structuré et riche en informations.

- **Sélection des participants**

Le dossier de candidature doit expliquer la méthode retenue pour sélectionner les citoyens qui participeront au forum (sélection aléatoire ou basée sur des critères préétablis). On veillera tout particulièrement à impliquer des citoyens issus de différents contextes démographiques, sociaux et professionnels, et des citoyens qui n'auraient pas participé spontanément à des projets européens.

- **Formulation d'avis**

Le dossier de candidature doit expliquer les méthodes permettant d'orienter le processus de formulation d'avis individuels et collectifs. Il convient d'assurer une bonne modération afin de faciliter les débats, de prêter attention aux avis minoritaires et d'inciter la participation de tous.

- **Qualité des informations**

Le dossier de candidature doit expliquer la façon dont les participants recevront des informations sur le(s) thème(s) sélectionné(s). Le promoteur du projet doit garantir que les informations fournies aux participants sont équilibrées et que les différents points de vue sur la question sont pris en considération. Une approche ascendante doit être encouragée en matière de sélection des sources d'informations.



Exemple

L'initiative Panel de citoyens européen: perspectives régionales et européennes Quels rôles pour les espaces ruraux dans l'Europe de demain?

Le Panel de citoyens européen avait pour objectif d'encourager la participation des citoyens de dix régions d'Europe au débat sur l'avenir des politiques européennes qui affectent les espaces ruraux. L'initiative visait l'instauration d'un mécanisme qui permettrait aux citoyens européens d'élaborer et de diffuser des propositions pour l'avenir des espaces ruraux en Europe, sur la base d'informations complètes et objectives fournies par des décideurs, des spécialistes et d'autres parties prenantes. Les résultats ont été présentés aux institutions et aux principaux intervenants à l'échelle européenne. Les recommandations des citoyens ont été adressées aux institutions qui soutiennent les travaux du Panel au niveau régional (autorités régionales,

fondations, etc.) et largement diffusées auprès du grand public.

L'initiative fonctionnait à deux niveaux: régional et européen.

- Au niveau régional, des groupes de citoyens, choisis au hasard mais représentatifs de la diversité des populations, ont débattu des questions rurales et ont formulé des recommandations à l'attention de leurs législateurs respectifs. Ce travail s'est appuyé sur des informations fournies par des acteurs et des experts clés intéressés par les questions rurales.
- Au niveau européen, un certain nombre de citoyens issus des panels régionaux se sont réunis pendant trois jours en Belgique pour discuter et débattre d'un large éventail de défis européens liés au rôle que les espaces ruraux seront appelés à jouer à l'avenir.



Mesures de soutien

Des expériences et un savoir-faire énormes ressortent des actions de jumelage de villes financées par l'Union européenne. Si ces expériences et ce savoir-faire ne sont pas transmis, ils sont susceptibles de se perdre ou de ne pas bénéficier à autant d'acteurs qu'ils le pourraient potentiellement.

Afin d'améliorer la qualité des activités de jumelage de villes financées dans le cadre de l'action 1, des mesures de soutien ont été créées pour financer l'échange de bonnes pratiques, mettre en commun les expériences et aider à revitaliser les jumelages inactifs.

Ces mesures de soutien doivent être coordonnées et gérées par des organismes intermédiaires disposant d'une grande expérience dans ce domaine et utilisant

des outils efficaces en vue d'améliorer la qualité des projets.

La Commission européenne établit des partenariats avec les organisations retenues à l'issue d'une procédure de sélection ouverte et transparente, et cofinance les mesures de soutien qu'elles mettent en œuvre.

Durée du projet:

maximum 12 mois. Au moins deux événements par projet doivent être prévus.

Octroi de subventions:

le montant des subventions sera calculé sur la base d'un budget prévisionnel équilibré et détaillé, exprimé en euros. La part de la subvention ne peut pas dépasser un taux maximum de 80 % des coûts éligibles de l'action concernée. Les subventions oscillent entre 30 000 et 100 000 euros.

Entité responsable:

cette action est gérée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», unité P7 Citoyenneté.





ASTUCES

Les mesures de soutien peuvent prendre différentes formes, telles que:

- des consultations pour obtenir des conseils pratiques afin de préparer et de mettre en œuvre des projets de qualité (des procédures de demande à l'évaluation interne de projets);
- des formations permettant aux personnes chargées des activités de jumelage de développer leurs connaissances du concept et de la pratique du jumelage de villes, de mieux comprendre le contexte européen et d'y travailler;
- des manifestations nationales ou transnationales visant à promouvoir le concept de jumelage de villes parmi les autorités locales;
- des outils facilitant la recherche et la mise en réseau de partenaires ainsi que la sensibilisation et la manifestation d'intérêt au jumelage des villes, par exemple par des publications, du matériel audiovisuel et des sites Internet;
- l'échange de meilleures pratiques et la collecte d'expériences en matière de jumelage de villes en Europe.

Exemple

Le Conseil des communes et régions d'Europe – section allemande

L'organisation: la section allemande du CCRE sert de plate-forme d'échange d'informations entre les autorités locales allemandes dans le domaine du jumelage de villes et de l'intégration européenne. Cette section regroupe environ 600 autorités locales en Allemagne.

Objectif: préparer le prochain congrès européen des communes jumelées (2011), mobiliser les acteurs locaux et régionaux, promouvoir le jumelage de villes pour rapprocher les citoyens d'Europe et réfléchir à l'avenir du jumelage de villes.

Activités: trois séminaires dans trois pays partenaires impliqués dans le projet (Estonie, Malte et Allemagne). Ces rencontres visent à réunir des acteurs de différentes régions d'Europe impliqués dans le jumelage de villes. La première réunion qui s'est tenue en Estonie a rassemblé des acteurs clés du Nord (Suède, Finlande, Danemark, Estonie, Lettonie,

Royaume-Uni, Irlande); la deuxième, qui a eu lieu à Malte, a réuni les pays du Sud (Portugal, Espagne, Italie, Slovénie, Bulgarie, Croatie, Monténégro, ancienne République yougoslave de Macédoine, Albanie, Grèce, Malte et Chypre) et le dernier séminaire organisé en Allemagne a réuni des pays d'Europe centrale (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Autriche, République tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie et Roumanie).

Chacun de ces séminaires tentera d'analyser la situation du jumelage dans les pays concernés, d'identifier les acteurs locaux qui seront mobilisés pour le congrès et de préparer le contenu de la déclaration finale du congrès européen.

Participants: les acteurs du jumelage et les associations nationales du CCRE, les représentants locaux et régionaux élus dans différents pays, les acteurs sur le terrain et les institutions au niveau local, régional et européen.

Action 2: Une société civile active en Europe

La société civile constitue un élément important de la société européenne. Les organisations non gouvernementales (ONG), les groupes locaux, les groupes de réflexion, les organisations caritatives, les associations et les syndicats jouent un rôle clé dans la vie publique. Ce rôle doit se développer à l'échelle européenne et c'est précisément l'objectif de l'action intitulée «Une société civile active en Europe».

Les organisations de la société civile constituent un lien unique entre les citoyens et le gouvernement en aidant les populations à se faire entendre et en encourageant leur participation active dans le processus politique. En outre, les groupes de réflexion et les organisations de recherche politique sont précieux pour fournir une vision de l'avenir et pour générer des idées et formuler des recommandations sur la façon d'aborder les questions complexes, telles que les politiques de l'Union européenne, la citoyenneté européenne active, l'identité et les valeurs.

L'action 2 du programme «L'Europe pour les citoyens» entend aider et encourager les organisations de la société civile à collaborer au niveau européen, de façon à favoriser l'action, le débat et la réflexion dans le domaine de la citoyenneté et de la démocratie européennes, des valeurs partagées, de l'histoire commune et de la culture.

Soutien structurel aux groupes de réflexion et aux organisations de la société civile

Cette action soutient les groupes de réflexion

et les organisations de la société civile en tant que liens privilégiés entre les citoyens européens et l'Union européenne.

Les organismes de recherche sur les politiques publiques européennes ont également un rôle particulier à jouer en fournissant des idées et des réflexions sur les questions européennes, la citoyenneté européenne active et les valeurs européennes, et en contribuant au débat à l'échelle européenne.

Les organisations de la société civile à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale sont d'importants éléments de la participation active des citoyens à la société et contribuent à insuffler un dynamisme à tous les aspects de la vie publique.

Afin de permettre à ces organisations d'étendre et de structurer leurs activités au niveau européen, la Commission européenne propose un soutien structurel sous la forme de subventions de fonctionnement couvrant une partie de leurs frais de fonctionnement.

Durée du projet:

annuel ou pluriannuel

Octroi de subventions:

voir conditions dans l'appel à propositions spécifique (liens disponibles à la fin de la brochure)

Entité responsable:

cette action est gérée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», unité P7 Citoyenneté.

Exemples

Soutien structurel pour les groupes de réflexion: Les amis de l'Europe

L'association Les amis de l'Europe a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles des organisations de recherche dans le domaine de la politique publique européenne pour proposer de nouvelles idées et réflexions sur les questions européennes, la citoyenneté européenne active et les valeurs européennes. Le cofinancement vise à stimuler le rapprochement des citoyens d'Europe et les concepts clés dans le domaine de la citoyenneté européenne active, tels que le rôle et le fonctionnement de la structure démocratique européenne et la participation des citoyens.

En 2009, l'association a organisé une cinquantaine d'événements qui ont rassemblé d'importants décideurs européens et nationaux, des ONG, des représentants d'entreprises, les médias et la société civile. Les débats ont couvert six grands thèmes:

- le rôle de l'Europe dans le monde et son influence sur la scène internationale;
- la compétitivité de l'UE et le marché intérieur;
- l'avenir de l'Europe et la réorganisation institutionnelle de l'UE;
- l'énergie et l'environnement;
- la société européenne, notamment les questions de santé et d'éducation, et les questions sociales;
- le développement international.

L'association mène également des activités d'information et de diffusion, notamment la publication de 46 rapports et documents de réflexion. Les membres publient une lettre d'information bimensuelle, ainsi qu'un journal politique paneuropéen en ligne, en français et en anglais, qui ont su fidéliser un lectorat de 100 000 personnes dans 170 pays.

Soutien structurel pour les organisations de la société civile: Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)

Fondé à Bruxelles en 1989 par plusieurs associations, organisations de la société civile et fédérations sans but lucratif, le CEDAG ou Comité européen des associations d'intérêt général est la voix des prestataires de services non lucratifs.

Le réseau du CEDAG se compose de 32 fédérations sans but lucratif dans 21 pays européens.

Témoignage du CEDAG: «Notre participation au programme «L'Europe pour les citoyens», en partenariat avec l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», constitue une occasion unique; elle nous permet de dynamiser notre plate-forme, d'améliorer la qualité de nos réseaux existants et d'élargir notre perception stratégique de nouveaux secteurs et pays européens.»

Soutien pour des projets mis sur pied par des organisations de la société civile

Les organisations de la société civile permettent d'impliquer les citoyens ou de représenter leurs intérêts dans le débat européen. L'une des façons d'établir des liens solides dans toute l'Union est d'aider ces organisations à coopérer sur des questions communes au niveau européen.

La Commission européenne soutient des projets communs concrets entre des organisations de la société civile issues de différents pays participants et œuvrant au niveau régional, national ou européen. Ces projets doivent aborder des questions d'intérêt européen et viser à mettre en avant des solutions concrètes grâce à la coopération et à la coordination transfrontalières.

Cette collaboration peut prendre plusieurs formes, notamment des séminaires, des ateliers thématiques, des séminaires de formation, la création et la diffusion de publications, des campagnes d'information, des ateliers artistiques, des manifestations sportives d'amateurs, des expositions ou des initiatives locales.

Les activités de mise en réseau doivent établir et encourager le développement

de réseaux durables entre des organisations de la société civile issues de pays différents et œuvrant dans un domaine particulier.

Durée du projet:
maximum 18 mois

Octroi de subventions:
la part des subventions octroyées ne peut pas dépasser 70 % du total des coûts éligibles du projet. Les subventions oscillent entre 10 000 et 150 000 euros.

Entité responsable:
cette action est gérée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», unité P7 Citoyenneté.





ASTUCES

Comment présenter un bon projet?

Tout d'abord, assurez-vous que votre dossier de candidature est clair et bien structuré. Présentez une documentation claire et complète, ainsi qu'un programme détaillé de la rencontre que vous préparez. Voici quelques conseils qui vous permettront de mettre toutes les chances de votre côté:

- Expliquez les objectifs que vous souhaitez atteindre, les raisons pour lesquelles vous les avez choisis et en quoi ils correspondent aux objectifs et aux priorités du programme.
- Décrivez le groupe cible et la raison pour laquelle ce groupe a été choisi.
- Préparez un plan d'action détaillé, qui indique les tâches à réaliser, par qui et quand.
- Décrivez le rôle des organisations partenaires dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet.
- Si vous organisez un événement, décrivez-en précisément la forme, le programme, les groupes participants, les méthodes et les outils qui seront utilisés.
- Si vous prévoyez de créer un «produit», comme une publication ou un site Internet, décrivez-le avec précision et, si possible, présentez-en un modèle.
- Indiquez comment vous envisagez le suivi de votre projet et la coopération à instaurer avec votre (vos) partenaire(s).
- Expliquez comment vous assurerez la visibilité du projet.



Exemple

Babel International – EUReporter

- **Activités:** le projet a été mis en œuvre par le magazine en ligne «cafebabel.com», basé à Paris et dont l'équipe de rédaction centrale est composée de journalistes professionnels. Babel International s'appuie sur des équipes locales composées en majorité de volontaires basés dans 19 pays. Le projet comprenait onze débats locaux et une série d'entrevues réalisées par environ 60 jeunes «journalistes citoyens» dans onze villes européennes différentes. L'équipe de rédaction centrale a sélectionné des jeunes journalistes à partir de son réseau et les a envoyés dans différentes villes afin qu'ils rédigent des articles sur certains des thèmes susmentionnés. Ces articles ont été publiés sous un format qui permet la poursuite des échanges et débats en ligne.

- **Participants, audience et géographie:** 60 jeunes journalistes issus de toute l'Europe et d'organisations de la société civile locale ont pris part aux débats organisés dans le cadre du projet. Outre les participants aux débats locaux, le projet a attiré 300 000 visiteurs par mois sur le site cafebabel.com.
- **Durée:** le projet a duré 11 mois.
- **Résultats:** les articles rédigés par les journalistes ont été publiés sur cafebabel.com, où ils pouvaient faire l'objet de débats sur les blogs et forums de la cybercommunauté. Le projet a offert une expérience de mobilité et d'apprentissage international aux jeunes journalistes qui ont été envoyés dans les différentes villes d'Europe et a permis d'organiser des débats ayant une perspective européenne à un niveau local.



Action 3: Tous ensemble pour l'Europe

De manière générale, les citoyens européens reconnaissent les avantages de l'Union européenne, sa contribution à la réussite de l'Europe et la place qu'elle occupe sur la scène mondiale. Ils se sentent toutefois quelque peu étrangers aux institutions européennes et ne comprennent pas bien leur fonctionnement. Cela est en partie dû à un manque de communication efficace entre l'UE et les citoyens ordinaires. L'action «Tous ensemble pour l'Europe» aborde cette question.

Même si la plupart des Européens considèrent les questions européennes comme relativement complexes et éloignées, ils croient au pouvoir démocratique de l'Union. Ils aimeraient aussi que l'UE occupe une place plus importante dans le paysage politique national. Cependant, des millions d'Européens n'ont pas la possibilité de jouer

un rôle plus actif au niveau de l'UE en raison d'un manque d'information: en réalité, près des quatre cinquième des citoyens reconnaissent ne pas comprendre la structure de l'UE, ni savoir vers qui se tourner en cas de question ou de problème.

Afin de répondre aux préoccupations de ces personnes et des autres citoyens, et de les rapprocher de l'Union, la Commission a consenti beaucoup d'efforts au cours de ces dernières années pour améliorer l'accès et la qualité des informations sur l'Europe, dans le but de rendre les citoyens plus autonomes, de les impliquer dans le débat sur les questions européennes et de les encourager à façonner l'avenir de l'UE.

Afin de rapprocher l'Europe de ses citoyens, l'action 3 vise à approfondir la compréhension du concept de «citoyenneté européenne active» grâce à trois sortes de mesures.



Les **événements à haute visibilité** visent à sensibiliser les populations de l'UE au moyen d'événements conçus pour attirer l'attention du public et des médias dans toute l'Europe et impliquer toutes les personnes souhaitant participer activement à un débat axé sur ces événements. Cette mesure soutient des événements dont l'envergure et la portée sont importantes et qui contribuent au développement parmi les citoyens de l'UE d'un sentiment plus fort d'appartenance à l'Union.

Ces manifestations, qui peuvent prendre la forme notamment de forums, de commémorations, d'événements artistiques, de conférences, de prix ou de journées portes ouvertes, seront organisées par la Commission en collaboration avec les États membres et d'autres partenaires.

Les **études** permettent à la Commission de mieux appréhender le concept de citoyenneté européenne active et les questions qui y sont liées. Cet instrument permettra de commander et de réaliser des études, des enquêtes et des sondages d'opinion sur diverses questions.

Les **outils d'information et de diffusion** aident la Commission et les équipes impliquées dans différents projets et initiatives à communiquer sur les activités et les résultats du programme «L'Europe pour les citoyens» ainsi que sur les activités nationales et locales qui y sont liées. Ces outils se composent de sites et de portails Internet, de brochures, de rapports, de bulletins d'information ainsi que d'éléments vidéo, audio et multimédia.

- **Ces activités sont gérées directement par la Commission européenne. Il n'est par conséquent pas prévu de sélectionner des projets.**
- **Entité responsable:** Commission européenne – DG Communication – Unité C2



Action 4: Une mémoire européenne active

Des décennies de paix, de stabilité et de prospérité séparent l'Europe actuelle des destructions de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, pour veiller à ne pas répéter les erreurs du passé, pour apprécier le présent et façonner l'avenir, il est important de ne pas oublier cette période.

Les grandes guerres du siècle dernier sont bien loin derrière l'Europe et se perdront inévitablement chaque fois un peu plus dans les brumes du temps à mesure que leurs survivants disparaîtront. Les traumatismes sont si anciens qu'il est aisé de prendre pour acquises les valeurs fondamentales de l'Union européenne, notamment la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme.

L'héritage du nazisme et du stalinisme met en évidence à quel point les valeurs démocratiques actuelles sont importantes et précieuses. La commémoration des victimes, la conservation des sites et des archives liés aux déportations ainsi qu'une multitude d'autres actions permettent aux Européens, particulièrement aux jeunes générations, de tirer des enseignements, pour le présent et l'avenir, de ces périodes noires de l'histoire.

Le souvenir des atrocités et des crimes du passé permettent aux citoyens de réfléchir aux origines de l'Union européenne et à l'histoire de l'intégration européenne qui a permis de maintenir la paix dans les États membres et les a aidés à atteindre leur prospérité actuelle. Sur la base de ces éléments, les citoyens peuvent concevoir le genre d'Europe dans laquelle ils souhaitent vivre à l'avenir. C'est l'idée qui sous-tend l'action 4: «Une mémoire européenne active».

Avant le lancement du programme «L'Europe pour les citoyens» en 2007, la Commission a financé une série de **projets pour la mémoire**⁴ dans le cadre de sa campagne démocratique, qui a vu le jour en 2005, à l'occasion du 60e anniversaire de la chute du nazisme.

L'action 4 a un double objectif: «favoriser l'action, les débats et la réflexion en matière de citoyenneté européenne et de démocratie européennes, de valeurs, d'histoire et de culture» et «rendre l'idée de l'Europe plus tangible pour ses citoyens, en promouvant et célébrant les valeurs et les réalisations européennes, tout en préservant la mémoire de son passé».

⁴ http://ec.europa.eu/citizenship/pilot-projects/doc379_en.htm

Un soutien sera apporté à des projets destinés à conserver des sites d'intérêt historique et social liés au nazisme et au stalinisme, notamment les camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale. Préserver l'expérience de ceux qui ont vécu la guerre et ne pas oublier ses millions de victimes devraient aider les générations actuelles, et plus particulièrement les jeunes, à comprendre le sacrifice de leurs ancêtres.

Durée du projet:
maximum 12 mois

Octroi de subventions:
la part des subventions octroyées ne peut pas dépasser 60 % du total des coûts éligibles du projet. Les subventions oscillent entre 10 000 et 55 000 euros.

Entité responsable:
cette action est gérée par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», unité P7 Citoyenneté.





ASTUCES

Comment présenter un bon projet?

- Expliquez les objectifs que vous souhaitez atteindre, les raisons pour lesquelles vous les avez choisis et en quoi ils correspondent aux objectifs et aux priorités du programme.
- Décrivez le groupe cible et la raison pour laquelle ce groupe a été choisi.
- Préparez un plan d'action détaillé, qui indique les activités à réaliser, par qui et quand.
- Décrivez le rôle des organisations partenaires, le cas échéant, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet.
- Si vous organisez un événement, décrivez-en précisément la forme, le programme, les groupes participants, les méthodes et les outils qui seront utilisés.
- Si vous prévoyez de créer un «produit», comme une publication ou un site Internet, décrivez-le avec précision et, si possible, présentez-en un modèle.
- Indiquez comment vous envisagez le suivi de votre projet et la coopération à instaurer avec votre (vos) partenaire(s).
- Expliquez comment vous assurerez la visibilité du projet.

Exemple

The Forgotten Ones – Les voisins disparus – Hommage aux enfants victimes de l'Holocauste

- **Activités:** une exposition itinérante du grand projet «The Neighbours who disappeared» en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'histoire du projet remonte au Centre éducatif et culturel du musée juif de Prague en 1999. À partir de là, les étudiants ont effectué des recherches dans les archives locales et ont recueilli des témoignages oraux auprès de témoins et survivants au sujet des enfants qui avaient disparu de leur quartier pendant la Seconde Guerre mondiale. Leur travail a débouché sur de petites expositions qui ont été fusionnées plus tard pour créer une exposition itinérante.
- **Participants/audiences:** jeunes âgés de 12 à 21 ans
- **Durée:** le projet a duré 11 mois.
- **Résultats et géographie:** grâce à l'aspect itinérant et international de l'exposition, le projet a eu une forte dimension européenne et internationale, ainsi qu'une grande visibilité étant donné qu'il a touché plus de 1 300 élèves dans toute l'Europe. Un réseau d'organisations ayant des activités similaires a été créé.

Soumission des demandes et procédure de sélection



Guide du programme

Le **guide du programme**⁵ «L'Europe pour les citoyens» présente des informations détaillées sur les critères d'éligibilité à chacune des actions du programme. L'**Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture**»⁶ (EACEA) gère le fonctionnement du programme.

Le site Internet de l'Agence contient une multitude d'**informations pratiques**⁷ relatives au programme «L'Europe pour les citoyens»: possibilités de financement, appels à propositions spécifiques, documents de référence, etc. Il est conseillé de consulter régulièrement les mises à jour concernant les possibilités de financement.

Le guide du programme fournit une vue d'ensemble complète à quiconque souhaite s'informer des tenants et aboutissants du programme «L'Europe pour les citoyens». Il comporte trois sections principales:

- La section A présente le programme «L'Europe pour les citoyens», expose brièvement ses principaux objectifs,

détaille ses thèmes prioritaires et décrit sa structure composée de plusieurs domaines d'activité.

- La section B explique qui met en œuvre le programme «L'Europe pour les citoyens» et présente le budget qui lui est alloué sur sept ans. Elle présente également les critères d'éligibilité ainsi que les conditions de participation.
- La section C présente chaque action et ses objectifs, et explique le concept, les critères d'éligibilité et le budget de chaque mesure. En outre, cette section offre des conseils sur la manière d'introduire une demande.

Outre le guide du programme, qui constitue une mine d'informations sur les budgets et les conditions de soumission des demandes, des possibilités de financement sous certaines actions et mesures du programme «L'Europe pour les citoyens» font l'objet d'une publication sous forme d'appels à propositions ponctuels, avec des délais spécifiques.

Le guide sera mis à jour pendant toute la durée du programme.

5 http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/documents/EACEA_2008_0185_FR.pdf

6 <http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>

7 http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_en.php

Comment introduire une demande?

Pour être éligibles, les demandes de subvention doivent être envoyées:

- au moyen du **formulaire de demande approprié**;
- dans les **délais fixés** et
- par une **personne morale** établie dans l'un des pays participants.

Le candidat doit être une organisation sans but lucratif. La demande doit également respecter les critères d'éligibilité de l'action concernée.

Procédure de sélection

Les procédures de demande et de sélection s'effectuent en quatre étapes:

- **vérification de l'éligibilité** (les demandes sont évaluées sur la base de critères d'éligibilité et d'exclusion);
- **évaluation** (un comité d'évaluation, composé d'employés de l'Agence exécutive

«Éducation, audiovisuel et culture», de fonctionnaires de la Commission européenne et d'experts externes, évalue toutes les demandes selon des critères clairs et transparents);

- **sélection** (les subventions sont attribuées conformément aux critères de sélection et dans la limite des budgets disponibles);
- **notification de décisions d'octroi** pour les demandes acceptées.



Commission européenne

**Agissons aujourd'hui pour l'Europe de demain —
Programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013**

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2010 — 29 p. — 14,8 × 21 cm

ISBN 978-92-79-15085-2

doi 10.2775/473

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de la Commission européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu> ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

NA-80-10-226-FR-N



Office des publications

ISBN 978-92-79-15085-2



9 789279 150852